

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 27 mars 2018**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (13) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme MIELLE (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme AVENA.

Date de convocation : 20 mars 2018

**Délibération n° : 6-2018**

**Objet : Attribution de subventions aux associations - exercice 2018**

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

- ⇒ Restaurants du Cœur, relais du Cœur : aide, soulage et accompagne les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire.
- ⇒ UNIDOM 21 : apporte une aide professionnelle au domicile des familles et des individus afin de leur permettre de surmonter des difficultés passagères, de recouvrer une autonomie physique et/ou sociale, et une action préventive favorisant le maintien au foyer des membres de la famille, des enfants notamment, et éviter le placement des personnes âgées en établissement. Une convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 est proposée.
- ⇒ SDAT – Centre d'Aide à l'insertion : prend en charge les personnes lourdement désocialisées (personnes asociales, psychopathes, violentes etc) dont les problèmes de comportement nécessitent un accompagnement social adapté.
- ⇒ CAF – centre social des Grésilles : développe des actions d'animation sur le quartier des Grésilles.
- ⇒ UDCCAS 21 : dynamise, consolide le réseau de ses adhérents, lui apporte un appui dans la mise en œuvre de projets, organise des temps de partage d'expériences, d'informations et de formations.
- ⇒ COALLIA : contribue aux actions d'hébergement social, d'accompagnement socio-éducatif et de formation en faveur de populations immigrées ou réfugiées et de publics divers en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.
- ⇒ Croix Rouge Française – délégation locale du Grand Dijon : assure un Samu Social qui permet d'aller au devant des personnes les plus désocialisées, leur proposer une écoute, une collation avant de conduire celles qui l'acceptent dans un foyer d'accueil.
- ⇒ SEDAP : anime et gère des centres de soins spécialisés pour toxicomanes et leurs familles, travaille sur la réinsertion des toxicomanes.

⇒ ASCS Balzac : impulse la participation des usagers à l'animation globale du centre social et du quartier.

⇒ Centre d'organisation de promesses du Téléthon : organise le centre téléphonique régional de Dijon destiné à collecter les promesses de dons et les transmettre au centre national.

Un tableau récapitulatif de ces demandes est joint à la présente délibération.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 211 000 € pour l'année 2018.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées chapitre 65, nature 6574 ;
- valident la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec l'association UNIDOM 21 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer le document définitif.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

05 AVR. 2018



**PUBLIÉ LE 28 MARS 2018**